OPÉRA DE LILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

# APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2023

| N° | 2024 | 03 | 305 |
|---|---|---|---|
| Le 27 mars à 9h30 | | | |

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)

| DATE DE CONVOCATION | MEMBRES | PRÉSENTS | ABSENTS REPRÉSENTÉS | ABSENTS |
|---|---|---|---|---|
| Le 12 mars 2024 | Madame Martine Aubry représentée par Madame Marie-Pierre Bresson | X | | |
| | Madame Catherine Morell-Sampol | | X | |
| | Monsieur Arnaud Taisne | | X | |
| | Monsieur Sébastien Duhem | | X | |
| NOMBRE DE MEMBRES | Madame Delphine Blas | | | X |
| | Madame Sylviane Delacroix | | | X |
| EN EXERCICE | Madame Mélissa Camara | | X | |
| 22 | Madame Vanessa Duhamel | X | | |
| | Monsieur Alain Cambien | | X | |
| | Monsieur Michel Delepaul | X | | |
| PRÉSENTS | Monsieur Patrick Geenens | X | | |
| 6 | Monsieur Jacques Ducrocq | | | X |
| | Monsieur Jean-Paul Mulot | | | X |
| REPRÉSENTÉS | Monsieur Grégory Tempremant | X | | |
| | Monsieur François Decoster | | | X |
| 10 | Monsieur Sébastien Chenu | | | X |
| | Monsieur Bertrand Gaume | | X | |
| VOTANTS | Monsieur Hilaire Multon | | X | |
| | Madame Pascale Pronnier | X | | |
| 16 | Monsieur Jan Vandenhouwe | | X | |
| | Monsieur François Martin | | X | |
| | Madame Sabine Revert | | X | |

DocuSign Envelope ID: E1974F16-6741-4382-9407-0F4F19887159

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305

OPÉRA DE LILLE

**N° 2024-03-305 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 décembre 2023**

Délibération n° 2024-03-305 du 27 mars 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n° 2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2023.

**Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2023.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 27 mars 2024

Fait à Lille le 27 mars 2024
La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

DocuSigned by:
06EB808C86C040D...
Marie-Pierre Bresson

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305

OPÉRA DE LILLE

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## PROCÈS-VERBAL DU C.A. DU 12 DÉCEMBRE 2023 À 9H30

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305

## MEMBRES PRÉSENTS

**Ville de Lille**
Marie-Pierre Bresson, *Adjointe au Maire*
Catherine Morell-Sampol, *Adjointe au Maire*
Jacques Richir, *Adjoint au Maire*
Arnaud Taisne, *Adjoint au Maire*
Sylviane Delacroix, *Adjointe au Maire*
Vanessa Duhamel, *Conseillère municipale*

**MEL**
Alain Cambien, *Conseiller métropolitain délégué*
Jacques Ducrocq, *Conseiller métropolitain*
Patrick Geenens, *Conseiller métropolitain*

**Région Hauts-de-France**
Jean-Paul Mulot, *Conseiller régional*

**État**
Hilaire Multon, *Directeur régional des Affaires Culturelles des Hauts-de-France*

**Personnalités qualifiées**
Jan Vandenhouwe, *Directeur artistique de l'Opéra des Flandres*

**Représentants du personnel**
François Martin, *Responsable du budget et du contrôle de gestion*
Sabine Revert, *Responsable des publics*

## MEMBRES REPRÉSENTÉS

Delphine Blas, *conseillère municipale déléguée (Ville de Lille)* donne pouvoir à Marie-Pierre Bresson
Michel Delepaul, *vice-président Culture et tourisme (MEL)* donne pouvoir à Patrick Geenens
François Decoster, *vice-président Culture, patrimoine, langues régionales et relations internationales (Région)* donne pouvoir à Jean-Paul Mulot
Pascale Pronnier, *responsable des programmations artistiques du Fresnoy* donne pouvoir Jan Vandenhouwe

## ASSISTENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Crisalyne Gallet, *Cheffe du service culture (MEL)*
Natasa Bogovac*, Chargée de mission musique et projets transversaux (MEL)*
Nicolas Guinet, *Conseiller musique (DRAC Hauts-de-France)*
Stephan Kutniak, *Directeur général adjoint à la culture (Ville de Lille)*
Charlotte Bonnerot, *Chargée de mission à la Direction de la création artistique et des pratiques culturelles (Région Hauts-de-France)*
Caroline Sonrier, *Directrice de l'Opéra de Lille*
Euxane de Donceel, *Directrice administrative et financière de l'Opéra de Lille*
Emilie Dujardin, *Assistante de la Direction administrative et financière de l'Opéra de Lille*
Catherine Marcin, *Secrétaire de Direction de l'Opéra de Lille*

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305

Le 12 décembre 2023 à 9 heures 45, le Conseil d'Administration de l'Opéra de Lille s'est régulièrement réuni. Le quorum étant atteint, Marie-Pierre Bresson ouvre la séance.

## 1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2023

**En l'absence d'opposition ou d'abstention, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.**

## 2- RECRUTEMENT DE LA NOUVELLE DIRECTION

Marie-Pierre Bresson rappelle que le Conseil d'administration avait validé la constitution d'un comité de recrutement, qui a examiné une trentaine de candidatures. À l'issue du processus de recrutement et des auditions, a été établie une liste à soumettre au Conseil d'administration constituée de deux candidates. Elles ont défendu avec brio deux candidatures présentant des éléments communs : caractère novateur, volonté de renouvellement, poursuite du travail de programmation audacieuse engagée par Caroline Sonrier, élément mentionné à maintes reprises qui est également un hommage rendu à celle-ci.

Dans un contexte de crise de l'Opéra, deux postures étaient possibles : celle d'une direction gestionnaire d'un opéra ou celle faisant preuve d'audace et d'innovation. La seconde option a été choisie par les deux candidates retenues, sachant qu'elle correspond à la marque de fabrique de l'Opéra de Lille. Dans les deux projets présentés, les saisons sont organisées autour de thématiques, avec :

- Une volonté d'allier la présentation d'œuvres novatrices, réinventées au travers de propositions très contemporaines, pour les œuvres lyriques comme pour les œuvres chorégraphiques ;
- Une volonté d'ouvrir l'Opéra sur la ville, de travailler « hors les murs », de poursuivre la démocratisation de l'accès à l'opéra, par exemple avec le travail mené avec Finoreille.

La proposition de placer Barbara Eckle à la tête de la liste pour la direction de l'Opéra de Lille se fonde sur la dimension européenne de cette candidate. Dans une région frontalière, sa suggestion d'organiser un festival des Flandres a emporté une partie de la décision. Son projet généreux est un moyen d'affirmer la volonté d'ouverture culturelle et de travail en commun, par une empreinte européenne très importante et le rayonnement induit. Le choix du comité de recrutement a été très rapidement acquis, ses membres se montrant convaincus et enthousiastes par les 2 projets sélectionnés.

Jan Vandenhouwe souligne que Barbara Eckle a été pendant trois ans la directrice de la dramaturgie de la Ruhrtriennale, l'un des festivals d'art les plus importants du monde. Originaire de Suisse, elle est arrivée dans cette région industrielle pour y développer un programme spécifique, avec la directrice artistique, Barbara Frey. Elle a démontré une réelle volonté d'apprendre et de construire des liens avec la Ville, la Région et les partenaires. Le programme présenté dans sa candidature a été élaboré sur cinq saisons (à raison d'une histoire par saison) sur Lille, la Flandre, les liens historiques, etc, ce qui est très impressionnant. Son projet s'appuie sur des metteurs en scène renommés ; elle est en contact avec Warlikowski et Tcherniakov, mais également avec une nouvelle génération de personnes de théâtre et d'opéra présentes dans toute l'Europe.

Hilaire Multon juge le projet artistique porté par Barbara Eckle éblouissant, européen, très cohérent, très centré sur des metteurs en scène de grand rayonnement. Ce projet apporte un regard nouveau, dans la continuité du travail de Caroline Sonrier, sur la mise en scène contemporaine, par la redécouverte du répertoire. Son projet artistique s'est montré le plus sensible et le plus travaillé. Il fait la promesse d'un Opéra de Lille très bien positionné dans les réseaux européens. Son expérience à la Ruhrtriennale, dans un bassin industriel européen, doit être soulignée. Barbara Eckle a construit son programme en considérant les enjeux économiques, dont elle a pleinement conscience. Elle a réalisé sa présentation dans un français lu très maîtrisé et a répondu aux questions en français. Cette capacité augure d'une insertion rapide dans les enjeux du territoire.

L'ambition de construire un festival des Flandres en lien avec les maisons d'opéra proches, se montre très séduisante pour le rayonnement de l'Opéra de Lille, en associant des grandes formes, des formes plus modestes et d'autres populaires, en proposant la présence de l'Opéra dans l'espace public, en questionnant le renouvellement des publics et les nouvelles formes d'opéra. Elle a proposé des saisons à l'image de paysages, qui peuvent permettre à des publics éloignés de l'opéra de s'identifier : les visionnaires, le corps, l'aventure, la liberté, l'amour et la maternité.

La candidature de la deuxième candidate, placée quasiment à égalité avec celle de Barbara Eckle, est également très solide et très sérieuse.

Les deux candidates se sont montrées attentives à la dimension d'écoresponsabilité, notamment dans les productions : recyclerie sur les décors, circuits courts, cycles de production, etc.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305

Jean-Paul Mulot tient à remercier Caroline Sonrier, le niveau de qualité remarquable des candidatures, en particulier celle de Barbara Eckle ont convaincu le comité de recrutement. Loin d'être déraciné, son projet comprend bien la culture locale, alors que Barbara Eckle vient d'une autre région. Elle apporte un élément unique d'attractivité. Elle a étudié aux États-Unis. Elle a travaillé avec Maazel. Elle a étudié le cinéma. Son profil est très complet. Elle a une vision écrasante, dans le bon sens du terme, car elle fait preuve de rigueur et de légèreté. Son projet très structuré, inspiré et profond s'est montré extrêmement séduisant.

La candidature de la deuxième candidate était également d'un très bon niveau, notamment sur le plan international. Pour la Région, la prochaine directrice aura la nécessité de travailler avec l'ensemble du territoire, en apportant un véritable bénéfice à Lille et à la Région, notamment en termes d'image.

Jan Vandenhouwe ajoute que la deuxième candidate s'est également montrée très convaincante. Elle est connue dans le réseau pour être une partenaire très intéressante, capable de monter des opéras et des coproductions européennes. Elle s'est entretenue avec de nombreuses personnes de la région.

Marie-Pierre Bresson remarque l'enthousiasme que le projet de Barbara Eckle a suscité parmi les membres du comité de recrutement. Elle a défendu sa candidature avec beaucoup d'aisance, dans un français parfaitement maîtrisé. Elle s'est montrée sûre de son projet, tout en comprenant les interrogations du comité de recrutement et les difficultés que peut rencontrer l'Opéra de Lille. Elle a su comprendre la nécessité de s'implanter progressivement à Lille. Tous ces éléments ont emporté la décision de manière unanime, pour succéder à une très grande directrice.

Sabine Revert affirme que les salariés seront très heureux du projet retenu, car ils sont très attachés aux spécificités, à l'exigence et à l'ouverture de l'Opéra de Lille. Ils remercient le comité de recrutement d'avoir fait le choix du projet, de l'innovation et de l'ambition. L'ouverture à l'enfance et à la jeunesse faisait-elle partie des deux projets retenus ?

Marie-Pierre Bresson le confirme. La poursuite du travail d'ouverture et la volonté de travailler avec les jeunes dans des formes participatives ont été mentionnées, de même que le souhait de faire de l'Opéra un terreau d'émergence d'une jeunesse artistique et ambitieuse. Le travail sera poursuivi avec l'ensemble de la population et avec les jeunes en particulier. D'autre part, des carrières artistiques émanant de la région seront portées et valorisées.

Marie-Pierre Bresson propose d'organiser un vote à bulletin secret comme l'exige la procédure. Les membres du Conseil d'administration sont invités à se prononcer sur la proposition d'une liste classée, composée de Barbara Eckle en numéro 1 et de la deuxième candidate en numéro 2. À l'issue du vote, une fois la majorité des deux tiers atteinte, la première des deux candidates sera retenue à la direction de l'Opéra de Lille. Les résultats du vote devront rester confidentiels pendant 24 heures jusqu'à la nomination officielle par la Présidence et la communication. Elle ajoute que ce fut un processus long et exigeant et qu'il a été exemplaire en matière de déroulement, et de respect de la confidentialité.

La future directrice exercera ses fonctions à partir du 1er juillet 2025. Jusqu'à cette date, elle travaillera sous un contrat qui lui permettra de préparer la saison 2025-2026.

**La liste composée de Barbara Eckle, en numéro 1, et de la deuxième candidate en numéro 2, est approuvée à l'unanimité des 18 votants.**

Marie-Pierre Bresson précise que la candidate retenue sera invitée à se présenter lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Caroline Sonrier ajoute que la première candidate sera qualifiée de directrice désignée, dans l'attente de sa nomination effective.

Jacques Ducrocq remercie le Comité de recrutement pour son travail et pour la proposition retenue à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Caroline Sonrier remercie à son tour les membres du Conseil d'administration. Elle déclare avoir été très impressionnée par le projet présenté. C'est une fierté d'avoir quelqu'un d'aussi brillant pour prendre sa suite.

*[par souci de confidentialité, dans le respect du processus de recrutement défini, le nom de la deuxième candidate sur la liste classée proposée au vote du Conseil d'administration n'est volontairement pas mentionné dans ce procès-verbal]*

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305



## 3- PROGRAMMATION DE LA SAISON 2024-2025

Caroline Sonrier explique que des choix ont dû être faits pour tenir compte des contraintes budgétaires. Il a été proposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire de relancer l'activité génératrice de recettes propres (billetterie, partenariat, mécénat), plutôt que de réduire les dépenses artistiques et donc de supprimer des recettes. L'objectif est de maintenir la dynamique de l'Opéra de Lille sans prendre de risques inconsidérés.

- Pour l'ouverture de la saison, un grand projet était prévu avec le Concert d'Astrée et une coproduction sur les *Boréades* de Rameau, mais ce projet a dû être abandonné. Il sera remplacé par *Polifemo*, de Nicola Porpora, en création à l'Opéra du Rhin avec le Concert d'Astrée. Coproduit par l'Opéra de Lille, ce projet implique une distribution particulière compliquée, réunissant des contre-ténors particulièrement agiles. L'œuvre relate les histoires de Polyphème, Acis et Galatée, Ulysse et Calypso. La distribution initiale sera modifiée, car le cachet de Franco Fagioli, de l'Opéra national du Rhin, dépassait le budget de l'Opéra de Lille. Il sera remplacé par le jeune contre-ténor Kangmin Justin Kim. Cinq représentations sont prévues à l'automne, pour l'ouverture de la saison.
- Le Tanztheater Wuppertal, placé sous la direction de Boris Charmatz, sera accueilli, au mois de novembre, pour quatre représentations de *Nelken* de Pina Bausch,.
- Le Happy Day, fin novembre. Cet évènement a rassemblé 10 200 personnes sur deux jours en novembre 2023.
- L'Ensemble Correspondances se produira en décembre 2024 pour *David et Jonathas*. Cet opéra, coproduit par l'Opéra de Lille, devait être présenté en décembre 2023, mais il a été décalé pour des raisons économiques. Cette production du Théâtre de Caen, mise en scène par Jean Bellorini, fera l'objet de trois représentations. Elle repose sur la tragédie biblique de *David et Jonathas* : amitié mise à mal par une guerre fratricide, conflits religieux entre les juifs et les philistins. Jean Bellorini réintroduit des textes parlés entre les parties musicales. Cette œuvre a été composée par Marc Antoine Charpentier.
- En décembre, un concert sera donné avec Attacafa (musiques du monde), dans la grande salle, à l'occasion de leur 40ème anniversaire.
- En janvier 2025, l'Opéra de Lille présentera *Montag*, *le lundi de lumière,* qui sera joué à la Philharmonie de Paris, dans le cadre du Festival d'Automne fin 2025. Le Jeune Chœur des Hauts-de-France sera associé à ce projet. Cette œuvre n'a jamais été rejouée depuis sa création. Elle suppose un effectif important avec des solistes, des comédiennes, des chœurs, des musiciens, etc. Deux représentations auront lieu en janvier 2025 à Lille.
- En février, Opéra Games sera reconduit après le succès rencontré en 2023. Il remplacera l'un des Happy Days, pendant les vacances scolaires.
- *Le Barbier de Séville*, dans une production de 2013 mise en scène par Jean-François Sivadier, sera repris et joué avec l'Orchestre national de Lille. Six représentations sont envisagées.
- *L'Ode à Sainte-Cécile* de Haendel, jouée par Le Concert d'Astrée, pour deux représentations.
- Le Ballet de l'Opéra de Lyon, pour *Mycelium*, une création de Christos Papadopoulos, pour trois représentations, dans le cadre du Grand Bain.
- Au printemps, le grand opéra de la saison sera *Faust* de Gounod, avec l'Orchestre national de Lille. Dirigée par Louis Langrée, cette œuvre sera co-produite avec l'Opéra-Comique et le Palazzetto Bru Zane dans une mise en scène de Denis Podalydès. Sept représentations sont pour le moment envisagées, en espérant en proposer 8 voire 9. Une retransmission live est prévue dans une vingtaine de villes de la région.
- Le projet « Hors les murs », mené avec la compagnie Miroirs Etendus, se tiendra à l'Atelier lyrique de Tourcoing, dans le cadre du Festival de la Voix. Il s'agira d'une adaptation de *Cosi fan Tutte*, mise en scène par Antonio Cuenca Ruiz.
- *Finoreille* : L'œuvre sera définie autour de la thématique Fiesta, prochain thème de Lille 3000.
- Juin : Ballet de l'Opéra des Flandres, avec une création de Marcos Mauro. Le planning ne permettra pas d'organiser une reprise avec orchestre, d'autant que l'Orchestre national de Lille sera mobilisé par *Faust*. Deux représentations de *Roméo et Juliette* seront présentées avec musique enregistrée.
- Les Concerts du Mercredi.
- Les tournées. L'Opéra de Montpellier et le Théâtre des Champs Elysées n'ont pas à ce jour confirmé leur intérêt concernant la *Chauve-souris*. L'Opéra de Vancouver s'est montré intéressé par le projet. *Carmen*, l'une des productions de Jean-François Sivadier, sera reprise à l'Opéra de Lausanne. Enfin, *Le Songe d'une nuit d'été* sera présenté au festival de Matsumoto au Japon, avant deux reprises annoncées pour la saison 2025-2026.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305



## 4- DÉCISION BUDGÉTAIRE PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE DÉPENSES IMPRÉVUES EN 2023

Euxane de Donceel explique que cette décision vise à transférer deux montants de 9 025,40 euros et de 35,60 euros, à partir du chapitre des dépenses imprévues, afin de procéder à des investissements.

***En l'absence d'opposition ou d'abstention, la décision budgétaire portant virement de crédits de dépenses imprévues en 2023 est approuvée à l'unanimité.***

## 5- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2023

*Une mise à jour est distribuée sur table.*

Euxane de Donceel explique qu'il est nécessaire de puiser dans le chapitre des dépenses imprévues pour doter des chapitres en insuffisance. La décision modificative permettra de supprimer tout risque de défaut de paiement d'un fournisseur, surtout en fin d'exercice. Les recettes de l'Opéra sont supérieures aux estimations. Les membres du Conseil d'administration peuvent consulter la maquette officielle de comptabilité publique (M4) via les exemplaires distribués en séance.

**En l'absence d'opposition ou d'abstention, la décision modificative n°2 au budget 2023 est approuvée à l'unanimité.**

## 6- BUDGET PRIMITIF 2024

Marie-Pierre Bresson rappelle que, lors du débat d'orientation budgétaire d'octobre 2023, le déficit prévisionnel avait été estimé à 466 000 euros. Dans la dernière version du budget, le déficit prévisionnel a été réduit à 315 000 euros. Un effort très important est mené sur la contraction des dépenses tout en gardant une proposition artistique ambitieuse.

Caroline Sonrier confirme que l'atterrissage 2023 sera meilleur que prévu, grâce à des recettes de billetterie en hausse de 20 % au moins (+ 160 000 euros) par rapport au budget primitif. La somme allouée aux bals et au livre est passée de 446 000 euros à 345 000 euros. Pour rappel le dernier trimestre 2023 était plus particulièrement centré sur l'anniversaire de l'Opéra.

Les produits de coproduction sont prévus à zéro par prudence, car comme indiqué précédemment la coproduction de la Chauve-Souris fait toujours l'objet de négociations. Le budget de programmation a été réduit de 230 000 euros, s'établissant à 5 655 000 euros. Il était de 6 200 000 euros en 2019, soit une perte de 10 % en quatre ans, ce qui est très important. Les captations audiovisuelles se limiteront à la *Chauve-Souris* en 2024 et à *Faust* en 2025, pour un montant de 160 000 euros. Sur la communication, les développements du public et les actions culturelles, les budgets ont été maintenus à leurs niveaux de 2023. Ce maintien se traduira par des coupes, compte tenu de l'inflation.

Le déficit prévisionnel de 315 300 euros permet de maintenir un fonds de roulement de 700 000 euros, soit le minimum fixé par la direction de l'Opéra. 200 000 euros supplémentaires sont recherchés dans le mécénat afin de maintenir l'activité. À cette date, les recherches menées ne se sont pas encore concrétisées. L'Opéra de Lille recherche de nouvelles façons de contacter les entreprises, les mécènes et les fondations, les rapports avec ces partenaires ayant beaucoup changé depuis la crise Covid et il faut se réadapter.

François Martin constate que les projets artistiques sont en diminution. La direction indiquait lors du Débat d'Orientation Budgétaire le risque de ne pouvoir présenter qu'un ou deux opéras ou devoir annuler le projet des *Boréades*. Cette évolution affecte l'équipe, qui croit en un projet artistique, ce qui rejoint l'ambition des collectivités comme en atteste l'unanimité de la décision envers la nouvelle directrice. Alors que l'Opéra de Lille dispose de savoir-faire spécifiques, la diminution du nombre d'opéras pourrait amener certaines personnes à quitter l'établissement, attirées ou appelées par d'autres théâtres. Les équipes sont animées par les projets. En qualité de représentant du personnel au Conseil d'administration, François Martin indique que le maintien d'une certaine exigence est très important pour l'équipe. Les salariés de l'Opéra souhaitent maintenir le niveau de qualité salué à plusieurs reprises par le Conseil d'administration.

Marie-Pierre Bresson confirme que ces préoccupations sont fondamentales pour l'avenir de l'Opéra de Lille et l'ensemble de la filière. Le personnel porte le projet, la dynamique et le rayonnement de l'Opéra de Lille. Ces préoccupations sont totalement partagées par les membres du Conseil d'administration.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
09_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305

Jean-Paul Mulot souhaite évoquer le budget affecté à la communication et notamment les modalités de diffusion des webdocs. Quelle sera la stratégie de l'Opéra de Lille ? Comment le budget sera-t-il réparti ; des enveloppes distinctes pour la communication, l'accueil du public, les webdocs ? Quels objectifs seront définis en termes de cibles et d'audience ?

Caroline Sonrier explique que les réseaux sociaux ont fortement impacté l'évolution de la communication. Les supports papier, comme les brochures, doivent être maintenus, mais des outils doivent être développés pour les réseaux sociaux. L'Opéra utilise différents formats : teasers, interviews, vidéos, etc. Ces outils devront être revus à la baisse en 2024, compte tenu des coûts engagés. Ils restent néanmoins très importants pour toucher un large public par des web docs, mais également pour promouvoir des évènements particuliers comme le Happy Day ou les prochains opéras présentés. La stratégie consiste à rechercher des publics diversifiés. Pour y parvenir, l'Opéra s'appuie sur une équipe très compétente qui produit les contenus, et avec une structure extérieure qui se charge de la partie technique.

Euxane de Donceel précise que les coûts augmenteront, malgré la réduction de ces activités, en raison de l'inflation que connaissent de nombreuses matières, comme le papier, et de la revalorisation des marchés publics de la communication. Les prix unitaires des vidéos sont ainsi estimés à la hausse.

Hilaire Multon indique que le travail conduit par l'Opéra depuis le DOB amène à une épure un peu plus soutenable. Il constate que quatre ouvrages lyriques seront proposés à l'Opéra de Lille, ce qui correspond à l'activité souhaitée. Le ministère de la Culture est attentif, avec ses partenaires publics, au paysage global du spectacle vivant. Les différents réseaux sont affectés par les effets ciseaux produits par l'inflation des coûts de structures et les difficultés dans les coproductions. Il ajoute que le dispositif crédit d'impôts dont a bénéficié l'Opéra lors des dernières années à hauteur de 25 000 et 50 000€, peut toujours être utilisé et représenter un apport complémentaire, l'Etat consolidant son soutien stable au fonctionnement de l'Opéra de Lille à hauteur de 1 500 000 euros, en plus du soutien et de l'attention portés à l'éducation artistique et au travail remarquable de Finoreille

Il ajoute que la Ministre de la Culture a engagé une concertation avec les réseaux de production et de création dans le cadre du plan « mieux produire, mieux diffuser ». Les difficultés de coproduction constatées il y a 20 ans sont récurrentes pour les grands formats. Au niveau régional, plusieurs acteurs du réseau des scènes nationales travaillent ensemble au sein de la Co[opéra]tive, sur des œuvres de chant lyrique et sur des formes opératiques innovantes. La question de la diffusion a été présentée aux différents niveaux de collectivités (Région, Département, les élus des EPCI), ce qui a initié différents niveaux d'échanges sur les dispositifs qui seront mobilisés par ce biais. Une enveloppe de 9 millions d'euros est annoncée. Les acteurs de la région se mobilisent pour construire une concertation et travailler sur la diffusion, notamment via la convention portée avec l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA) pour accompagner les ensembles indépendants dans le cadre de l'amélioration de la diffusion. Dans le cadre de cette concertation, le Syndeac valorisera la place du spectacle vivant dans l'audiovisuel public. Le réseau des opéras peut rejoindre ces réflexions afin d'accompagner le développement de la création lyrique dans les médias. Les quatre ouvrages lyriques produits témoignent de l'ambition artistique de l'Opéra de Lille, reconnu Théâtre lyrique d'intérêt national.

Marie-Pierre Bresson rappelle que le Conseil d'administration doit adopter le budget 2024 par chapitre. Le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections. Il représente un montant de 12 739 900 euros HT, dont 12 487 900 euros pour la section de fonctionnement et 252 000 euros HT pour la section d'investissement.

**Le budget primitif 2024 est approuvé à la majorité des votants.**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 7- MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Euxane de Donceel indique que la procédure interne avait été modifiée en novembre 2020. Le règlement interne de la commande publique régit les modalités de gestion des commandes publiques : marchés publics, commission d'appels d'offres, etc. Au sein de l'équipe, une personne, chargée des marchés publics, s'est astreinte à remettre à plat l'ensemble de la procédure afin de répondre aux évolutions législatives, mais également dans une vocation pédagogique. Le travail a été mené avec un comité de dix acheteurs représentatifs des différentes équipes. Le règlement interne est présenté sous forme de fiches, par exemple sur la mise en concurrence en dehors des marchés officiels (sous le seuil de 40 000 euros). Le guide apporte un appui sur les achats responsables (dont les critères de décisions sont : coût, qualité, délai de livraison, durabilité des produits), en cohérence avec la charte établie. C'est un outil obligatoire du point de vue process et officiel mais qui se veut très pédagogique.

**En l'absence d'opposition ou d'abstention, la modification du règlement interne de la commande publique est approuvée à l'unanimité.**

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305

## 8- MARCHÉS PUBLICS À PASSER EN 2024

Euxane de Donceel précise que les marchés conclus en 2023 seront présentés avec la clôture de l'exercice. Les marchés prévisionnels pour 2024 sont :

- Le service des transports (marché subséquent) :
  - Bus : déplacement des enfants principalement dans le cadre de Finoreille. Les deux titulaires de ce marché sont remis en concurrence chaque trimestre.
- La fourniture d'électricité (verte) :
  - Le précédent renouvellement date de 2020, avec un travail réalisé en amont de la crise sanitaire. L'Opéra de Lille espère obtenir des tarifs intéressants grâce à l'UGAP. Les consommations de l'Opéra continuent de diminuer, mais les coûts continuent de progresser.
- La maintenance de la machinerie :
  - Les travaux sur les cintres et la machinerie afférente conduisent à un renouvellement du marché, pour une durée de quatre ans. Le montant est estimé à 50 000 euros, mais reste à confirmer.
- La conception graphique :
  - Ce marché sera conclu en 2024 pour prendre effet en 2025, en adéquation avec la fin du mandat de Caroline Sonrier.
- Une nouvelle procédure de vidéotransmission satellitaire :
  - Un prestataire spécifique doit être sollicité pour renvoyer le signal satellite vers les lieux de projection. Les candidats existants sur ce marché sont peu nombreux.

Marie-Pierre Bresson précise que les deux derniers points à l'ordre du jour sont ceux reportés de la précédente réunion du Conseil d'administration.

## 9- ADHÉSION À DIFFÉRENTS ORGANISMES

Euxane de Donceel annonce que les adhésions sont identiques à celles de l'année précédente. Les montants n'ont pas non plus subi de modifications.

**En l'absence d'opposition ou d'abstention, les adhésions aux organismes présentés sont approuvées à l'unanimité.**

## RESSOURCES HUMAINES

## 10- ORGANISATION DE L'ÉQUIPE

*Une mise à jour est distribuée sur table.*

Euxane de Donceel rappelle que les membres du Conseil d'administration doivent valider la création, la modification ou la suppression des postes, au sens de leurs libellés, dont l'Opéra de Lille a besoin pour fonctionner. Le recrutement des personnes affectées à ces postes est de la responsabilité de la Direction. Dernièrement, des modifications ont été apportées dans une logique de régularisation. La liste complète des postes est aussi annexée au budget primitif. Trois directions de l'Opéra de Lille sont impactées :

- Direction Administrative et Financière :
  - Un poste de responsable des systèmes d'information et un poste d'informaticien ont été retravaillés pour former un poste d'administrateur des systèmes et des réseaux. Depuis deux ans, les deux postes n'étaient pas pourvus ou alors par une seule personne. Il est donc proposé de supprimer l'un de ces deux postes et de modifier le libellé de l'autre poste. Cette évolution n'aura aucun impact sur la masse salariale.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305

- Direction Technique et Production
    - Il est proposé de modifier :
        - Le poste de « électricien.ne » en « électricien.ne de spectacle », afin de préciser les compétences attendues ;
        - Le poste de « chargé.e d'entretien du bâtiment » en « employé.e de maintenance du bâtiment ». Cette évolution permettra d'éviter les confusions avec les activités de nettoyage.
    - Le poste de Secrétaire technique passerait de la catégorie « employé.e » à la catégorie « agent de maîtrise » pour rendre compte de l'évolution de ses missions.
- Secrétariat général :
    - La convention collective a récemment été modifiée. Deux postes d'agents de billetterie passeront de la catégorie « employé.e » à la catégorie « agent de maîtrise ».

L'Opéra de Lille compte 68 postes, dont :

- 25 % de cadres ;
- 62 % d'agents de maîtrise ;
- 13 % d'employés.

Jacques Ducrocq demande si la future directrice désignée aura dans son contrat de travail une obligation de résidence dans la métropole. Marie-Pierre Bresson le confirme. Une candidature étrangère n'était recevable que si la personne maîtrisait le français et si elle s'engageait à respecter l'obligation de résidence dans la métropole.

Jacques Richir demande si la directrice désignée pourrait s'occuper d'autres festivals ou si elle aura une fonction exclusive.

Euxane de Donceel répond qu'elle travaillera exclusivement à temps plein pour l'Opéra de Lille à partir du 1er juillet 2025.

**En l'absence d'opposition ou d'abstention, les modifications d'organisation de l'équipe sont validées à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

*Aucune question diverse n'est soulevée en séance.*

Marie-Pierre Bresson propose à Caroline Sonrier de faire un rapide bilan des évènements notamment liés à l'anniversaire de l'Opéra qui se sont tenus ces dernières semaines : happy days, bal des enfants, bals du siècle.

Caroline Sonrier explique que le bal, qui représentait un nouveau projet, a nécessité un important travail d'équipe, sachant que les équipes artistiques n'étaient pas du même type que celles qui interviennent habituellement et que le projet de voguing était assez particulier. Techniquement, le dispositif du plancher restera installé pour Boris Charmatz. Le retour vidéo a permis aux spectateurs de voir les musiciens. Les problématiques de sécurité se sont révélées importantes, avec par exemple des enfants escaladant les structures ou des parents faisant passer leurs enfants du balcon au plancher. La jauge d'accueil était contraignante sur le plancher, car un poids maximum ne pouvait être dépassé. Un savant calcul devait être effectué entre les personnes entrantes et les personnes sortantes.

Malgré sa complexité, l'évènement s'est très bien déroulé avec environ 800 personnes le vendredi 1/12 et 921 personnes le samedi 2/12. La proposition s'est montrée très diversifiée avec l'Harmonie de Fives, les Swing Birds, le voguing, Taraf Dékalé et Art point M. Les artistes et le public ont pu ressentir une petite frustration, car les sets ne dépassaient pas une heure et demie, mais le mélange des publics s'est révélé très intéressant.

Des ateliers ont été organisés en amont par le pôle des publics sur le swing, Taraf Dékalé et sur le voguing. Trois maisons de quartier ont également participé au projet. L'équipe technique et l'équipe des publics a réalisé un très beau travail pour mettre en œuvre cet évènement.

Marie-Pierre Bresson ajoute que le mélange des publics, des musiques et des propositions s'est révélé à la fois déroutant et très joyeux.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 45.*

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20240327-2024_03_305

OPÉRA DE LILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
27 MARS 2024 à 9h30
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

## FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM

| COLLECTIVITÉS | TITULAIRES | SUPPLÉANTS | POUVOIR | SIGNATURES |
|---|---|---|---|---|
| VILLE DE LILLE | Mme Marie-Pierre BRESSON | | | |
| | Mme Catherine MORELL-SAMPOL | Mme Charlotte BRUN | Mme Marie-Pierre BRESSON | |
| | M. Arnaud TAISNE | Mme Marielle RENGOT | | |
| | M. Sébastien DUHEM | M. Jacques RICHIR | Mme Marielle RENGOT | |
| | Mme Delphine BLAS | M. Franck HANOH | | |
| | Mme Sylviane DELACROIX | M. Didier JOSEPH-FRANCOIS | | |
| | Mme Mélissa CAMARA | Mme Nathalie SEDOU | | |
| | Mme Vanessa DUHAMEL | M. Bernard CHARLES | | |
| MEL | M. Alain CAMBIEN | M. Nicolas DETERPIGNY | | |
| | M. Michel DELEPAUL | Mme Marie- Noëlle NIREL | | |
| | M. Patrick GEENENS | Mme Béatrice MULLIER | | |
| | M. Jacques DUCROCQ | Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX | | |
| RÉGION HAUTS-DE-FRANCE | M. Jean-Paul MULOT | Mme Nadège BOURGHELLE-KOS | | |
| | M. Grégory TEMPREMANT | Mme Mady DORCHIES-BRILLON | | |
| | M. François DECOSTER | M. Frédéric LEFEBVRE | | |
| | M. Sébastien CHENU | M. Jean-Philippe TANGY | | |
| ÉTAT | M. le Préfet du Nord<br>M. Bertrand GAUME | Mme Fabienne DECOTTIGNIES | M. Nicolas GUINET | |
| | M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France<br>M. Hilaire MULTON | M. Nicolas GUINET | | |
| PERSONNALITÉS QUALIFIÉES | Mme Pascale PRONNIER | M. Christophe MARQUIS | | |
| | M. Jan VANDENHOUWE | Mme Jacqueline BRUCKERT | | |
| REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL | M. François MARTIN | M. Olivier DESSE | | |
| | Mme Sabine REVERT | Mme Claire OLIVEAU | | |